



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 AVRIL 2024
Législature 2020-2025
Salle du Conseil municipal

◇◇◇

Présent-e-s

Exécutif :

M. Antoine CORNUT	Maire
Mme Magali OUEDRAOGO	Adjointe
Mme Danièle YAKOUBIAN	Adjointe

Bureau du Conseil

Mme Michèle TISCHHAUSER	Présidente
Mme Myriam RIVOLLET	Secrétaire

Conseillers municipaux

M. André FERREZ	Vice-président
M. Alexandre SIZONENKO	
M. Jorge VARELA	
M. Robin VIDONNE	
M. Éric WYSS	

Excusé-e-s

M. Sébastien DORAND
M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT

Absent-e-s

--

Procès-verbaliste

Mme Emmanuelle MAIA

◇◇◇

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 21 mars 2024
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Communications du Bureau
5. Présentation des comptes 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires 2023
6. Comptes rendus des commissions
7. Dates des prochaines séances
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers

◇◇◇

Mme Michèle Tischhauser ouvre la séance à 19h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous et salue le public. Puis elle annonce les personnes excusées.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

Mme Myriam Rivollet signale une légère erreur de numérotation dans les points à l'ordre du jour, qui sera rectifiée dans le procès-verbal.

Arrivée de M. Robin Vidonne.

En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour est considéré comme approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2. Approbation du procès-verbal du 21 mars 2024

La Présidente passe en revue, page par page, le procès-verbal du 21 mars 2024.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjointes

M. Antoine Cornut

ORPC

La séance du 26.3.2024 a porté sur l'étude des comptes 2023 de l'ORPC, qui ont été très bien maîtrisés. Pour Gy, un montant de Fr. 7'513.- avait été budgété par l'office ; dépenses réalisées : Fr. 6'348.-.

Parking Gyvi

Des dégradations ont été constatées sur deux véhicules, le week-end passé. La commune avait déjà pris contact avec la régie qui devrait soumettre une proposition pour l'installation d'une, voire deux caméras compte tenu de la répétition de ces faits.

Projet d'installation d'un pylône 5G

L'enquête publique est en cours jusqu'au 15.5.2024. Cette information a été affichée au pilier public et sur le site internet. Le dossier est consultable à la Mairie ou à l'OAC.

Nouvelle composition du Bureau du Conseil municipal

Le Maire invite les Conseillers municipaux à réfléchir à la future présidence du Bureau du Conseil municipal.

Mme Magali Ouedraogo

Mme Magali Ouedraogo n'a pas d'information particulière, ce soir. Elle informera ultérieurement le Conseil municipal concernant Mobilitri.

Mme Danièle Yakoubian

Chasse aux œufs

La chasse aux œufs du 29.4.2024 a attiré un nombre important de parents et d'enfants (une centaine de personnes). Trois élus ont passé 45 min, au petit matin, à cacher les 250 œufs dans le village, puis à s'affairer à la mise en place. Les enfants ont tous reçu un petit lapin en chocolat. La fête s'est achevée vers 14h, après un sympathique apéritif à l'extérieur. Tout le monde a eu beaucoup de plaisir.

4. Communications du Bureau

La Présidente donne lecture du procès-verbal de décision de l'ACG. Celui-ci rappelle la décision d'octroi, validée par l'AG de l'ACG le 31.1.2024, d'une subvention d'investissement de 3 mio via le FI destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle. Une décision d'opposition a été adoptée, sous forme de résolution, par le Conseil municipal de la commune de Cologny. Aucune des majorités requises par l'art. 79 al. 2 LAC n'ayant été atteinte, la décision d'octroi de la subvention sus décrite est entrée en force.

5. Présentation des comptes 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires 2023

M. Éric Wyss annonce que la CF s'est réunie hier afin d'étudier les comptes définitifs 2023, ainsi que les dépassements par rapport au budget.

Les élus ont reçu les comptes en version 2F 2N. Le résultat 2023 présente un excédent de revenus de Fr. 382'512,96 (cf. « comptes 2F 2N », p. 5). Il s'agit de la somme entre le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat extraordinaire (cf. « bilan », p. 16).

M. Éric Wyss propose de passer les dépassements en revue au travers du document « comptes 2F 2N ». Ci-après les remarques ou questions suscitées par cette présentation.

21/31 – Charges de biens et services et autres charges d'exploitation, 21/38 – Charges extraordinaires

M. Robin Vidonne souhaiterait plus de précisions concernant les écarts budgétaires sur ces comptes.

Le Maire explique que le montant de Fr. 50'000.- (21/38) correspond à la délibération, votée par le Conseil municipal en 2023, pour le remplacement de l'éclairage de l'école.

Mme Myriam Rivollet ajoute que le compte 21/31 (dépassement de Fr. 34'826,72) regroupe entre autres les écoles publiques, l'accueil de jour, l'école obligatoire, la fête des écoles. Le budget 2023 s'élevait à Fr. 163'000.-, contre un dépensé de Fr. 197'826,72.

M. Alexandre Sizonenko aimerait connaître le détail des comptes et les dépassements y relatifs.

Le Maire évoque Fr. 1'570.- de dépassement sur les frais de transport, Fr. 6'745,93 sur les fêtes communales diverses, près de Fr. 3'000.- pour le bibliobus, etc. Cette multitude de sous-comptes correspond au total de Fr. 34'826,72. La présentation et l'approbation des comptes par le Conseil municipal se font sous la forme 2F 2N.

M. André Ferrez souligne que la CF a étudié hier soir en détail les comptes 2023, une séance à laquelle les Conseillers municipaux présents ce soir étaient convoqués et où ils auraient pu poser toutes leurs questions.

Le Maire confirme que les comptes 2023 ont tous été revus ligne par ligne, hier soir, et toutes les explications nécessaires fournies à la CF.

La Présidente relève que seuls les présidents des différentes commissions siègent au sein de la CF.

La hausse tant des charges que des revenus a induit un excédent de revenus de Fr. 382'512,96 sur les comptes 2023, souligne **le Maire**. C'est cet élément qui est important. Le budget est élaboré sur la base des estimations fournies par l'AFC. Les rentrées fiscales ayant été meilleures que prévu, presque toutes les communes se retrouvent dans la même situation.

M. Jorge Varela souhaiterait plus de détails sur la dernière page du bilan.

M. Éric Wyss répète le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat extraordinaire (cf. « bilan », p. 16).

M. Jorge Varela ne comprend pas quelle proportion de l'excédent de revenus de Fr. 382'512,96 provient de recettes, d'économies ou de pertes sur le budget.

Le Maire cite Fr. 227'000.- de recettes supplémentaires. De plus, les amortissements complémentaires votés en 2023 par le Conseil municipal ont tous pu être réalisés.

M. Alexandre Sizonenko relève que, globalement, les charges sont maîtrisées.

Le Maire récapitule les dépassements en dispensant quelques brèves explications : services généraux (Fr. 380,30), sécurité municipale (Fr. 62.-), suppression de la subvention du fonds intercommunal pour le bibliobus (Fr. 1'762.-), famille et jeunesse (Fr. 17'604.-), aide sociale (Fr. 1'372,80), frais de perception fiscaux (Fr. 15'399.-), renforcement de la péréquation intercommunale, dont les chiffres ont été communiqués après l'élaboration du budget (Fr. 24'917.-), travaux d'entretien immeubles (Fr. 97'890.-). Le dépassement budgétaire s'élève à Fr. 231'544,25.

Les recettes fiscales supplémentaires ont à la fois permis de couvrir ces charges, de réaliser des amortissements complémentaires et de boucler les comptes sur un excédent de revenus de Fr. 382'512,96.

Le budget est élaboré sur les estimations fiscales communiquées par l'AFC, répète **le Maire**.

Comment est réinvesti ce résultat imprévu ? souhaiterait savoir **M. Robin Vidonne**.

Le Maire répond que celui-ci, qui se trouve sur le compte de l'AFC, sert de réserve de liquidités en cas de besoin.

Mme Myriam Rivollet propose à M. Éric Wyss de passer en revue le budget de fonctionnement 2023 (6F 7N) afin de revenir sur les dépassements relevant.

M. Éric Wyss souligne que M. Éric Solèr, comptable, était hier soir en mesure de répondre à toutes les questions. Il s'arrête sur les postes qui nécessitent un commentaire.

Services généraux, salaires du personnel (p. 2) : le dépassement de Fr. 12'669.- s'explique par des compensations ou renforts, en cours d'année, du personnel de la Mairie.

Ce montant est partiellement compensé par les prestations de tiers versées par l'assurance accident (p. 3), ajoute **Mme Myriam Rivollet**.

Services généraux, location des biens meubles (p. 3) : la dépense de Fr. 1'458,25, liée au leasing de la photocopieuse, n'avait pas été budgétée, indique **M. Éric Wyss**.

Immeubles, acquisition vêtements, linge, rideaux (p. 3) : le dépassement de Fr. 2'015.- concerne l'acquisition d'uniformes pour le personnel communal.

Police (p. 5) : la baisse d'environ Fr. 2'000.- sur les revenus s'explique par une diminution des amendes encaissées.

Service du feu, acquisition d'appareils, machines, véhicules (p. 6) : le dépassement de Fr. 1'425.- est dû à l'acquisition du groupe électrogène.

Service du feu, frais de réception : ce dépassement, qui avait déjà été communiqué par le Maire, est dû à une erreur d'estimation du capitaine, à qui un budget supplémentaire a été octroyé en 2023.

Écoles publiques (p. 8) : le dépassement de Fr. 13'219,30 inclut le crédit supplémentaire de Fr. 50'000.- voté par le conseil en 2023 (éclairage de l'école).

École obligatoire, frais de transport élève (p. 10) : le dépassement de Fr. 1'570.- s'explique par un nombre de jours de ramassage scolaire supérieur, ainsi que l'augmentation du coût de l'essence, explique **M. Éric Wyss**.

Le Maire ajoute que la commune dépense Fr. 73'000.- sur ce poste, mais en encaisse Fr. 52'000.- Ce revenu figure sur la ligne 219246, relève **Mme Myriam Rivollet** (participation du DIP de Fr. 33'000.- et coûts pris en charge par Presinge pour Fr. 20'442.-).

Bibliothèque (p. 10) : **M. Éric Wyss** rappelle le dépassement de Fr. 2'766.- lié à l'arrêt de la subvention du FI pour le bibliobus.

Culture, acquisition de matériel de fête (p. 11) : l'économie d'environ Fr. 1'500.- sur ce poste est à mettre en balance avec le dépassement de Fr. 6'745.- pour les fêtes communales diverses (location des tentes, photomaton, etc.). Les coûts liés à la fête du 1^{er} août présentent une économie d'environ Fr. 3'000.-.

Parcs et promenades, prestations de service (p. 12) : le dépassement de Fr. 11'083,95 est dû à la réfection des jeux du parc Gyvi.

Petite enfance, jardin d'enfants (p. 13) : le dépassement de Fr. 17'670.- correspond aux coûts du jardin d'enfants. Le dédommagement excédentaire représente la rétrocession du GIPE.

Aide sociale, prestations de tiers (p. 13) : le dépassement de Fr. 1'372,80 concerne le contrat que la commune a dû passer avec Pro Senectute pour les aînés de la commune.

Voies de communication, acquisition de machines, appareils et véhicules (p. 15) : le dépassement de Fr. 1'844,65 est relatif à l'acquisition de la petite saleuse (trottoirs).

Mobilis (p. 17) : **M. Alexandre Sizonenko** demande si les habitants utilisent moins que prévu Mobilis. **Mme Myriam Rivollet** indique que le chiffre communiqué par Mobilis est multiplié par le nombre d'habitants lors de l'élaboration du budget.

Impôts, dépréciation sur créance (p. 21) : **M. Éric Wyss** indique que le dépassement de Fr. 71'900.- concerne une adaptation sur le reliquat fiscal (provision).

Frais de perception centime additionnel (p. 21) : comme déjà mentionné par le Maire, les recettes d'impôts supplémentaires induisent une hausse des frais de perception.

Impôt sur les revenus des PP : **Mme Myriam Rivollet** explique que le budget avait été surévalué de 13 %, les nouveaux habitants n'étant pas tous inscrits au 31.12 dans le registre fiscal. Cette surévaluation avait valu une remarque à la commune lors de l'approbation du budget par le Conseil d'Etat, rappelle le **Maire. M. Jorge Varela** constate Fr. 157'000.- de rattrapage d'impôts. C'était aussi le cas en 2022, souligne **M. Éric Wyss**.

Péréquation financière, compensations des charges (p. 22) : la commune a dû plus contribuer à la péréquation pour le sans-abrisme (Fr. 24'917.-).

Adaptation des titres à la valeur marchande (p. 23) : le montant indique la valeur du titre BCGe.

Produits de placement du PA (p. 23) : il s'agit des dividendes sur les actions de la BCGe.

Bien-fonds du PF (p. 23) : la commune a eu plus d'entretiens que prévu sur ses bâtiments.

Immeubles locatifs, intérêts passifs des engagements financiers (p. 24) : la commune a dû renouveler certains emprunts à des conditions beaucoup moins favorables que par le passé, ce qui a augmenté la charge financière de Fr. 11'258.-.

Frais d'administration et de gestion (p. 24) : le dépassement de 11'623,75 est lié à l'analyse de l'IDC du bâtiment route de Gy 173/175.

Immeubles locatifs Gyvi, route de Gy 111, 113, 15 (p. 24) : là encore, les entretiens ont été plus élevés que prévus.

Autres immeubles et terrains locatifs, honoraires conseillers externes (p. 26) : le dépassement de Fr. 2'692,50 concerne la réévaluation du patrimoine. Celle-ci a valu à la commune une bonne performance sur ses comptes, l'année dernière, complète le **Maire**.

M. Jorge Varela constate que les comptes relatifs aux immeubles locatifs restent positifs.

Le **Maire** répond que cela dépend des années. La commune est soumise aux aléas de gros travaux imprévisibles, comme le problème d'évacuation des EU qui a coûté environ Fr. 30'000.-. Ces aléas ont de gros impacts sur le rendement.

Reprenant le compte de résultat, **M. Alexandre Sizonenko** relève que les revenus financiers sont passés de Fr. 1'511'299,86 en 2022 à Fr. 946'732,55 en 2023 (compte 96). À quoi est-ce dû ?

La commune avait eu des revenus extraordinaires en 2022, indique **M. Éric Wyss**.

M. Alexandre Sizonenko félicite la commune pour ce travail.

M. Éric Wyss annonce que la CF recommande l'approbation des comptes 2023 tels que présentés. Ce vote sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Éric Wyss propose de passer en revue la liste des investissements 2023.

Le **Maire** souligne les Fr. 63'000.- attribués par le FIDU (Fr. 7'000.- par nouveau logement).

La liste des investissements n'appelle pas d'autre commentaire particulier.

6. Comptes rendus des commissions

Jeunesse (CJ)

En l'absence de M. Jérôme Lardenois-Robert, **Mme Danièle Yakoubian** indique que la CJ ne s'est pas réunie.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Environnement (CE)

La CE ne s'est pas réunie, annonce **M. Robin Vidonne**.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Sociale (CS)

M. André Ferrez indique que la CS ne s'est pas réunie.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Patrimoine communal (CPC)

Mme Michèle Tischhauser explique que la CPC s'est réunie le 25.3.2024 afin d'évoquer l'enveloppe énergétique de l'immeuble de la douane (route de Gy 173-175). La Mairie a reçu un rapport de Gerofinance Régie du Rhône sur l'état de ce bâtiment, ainsi que sur son enveloppe énergétique. Divers travaux de rénovation sont à effectuer, idéalement dans les cinq prochaines années. Ce point sera à nouveau évoqué lors de la prochaine séance.

Le Maire a rencontré des représentants de la société de laiterie au sujet de l'aménagement à effectuer à la mairie, comme casser un mur interne à la réception. Il a aussi sondé les intentions de la société par rapport à une éventuelle vente de ce bâtiment.

4-5-6 Cueillir des Cerises a commandé le mobilier, qui a été livré (couleur terracota).

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Finances (CF)

La séance du 17.4.2024 a été évoquée par **M. Éric Wyss** sous le point 5.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Urbanisme (CU)

M. Alexandre Sizonenko indique que la commission ne s'est pas réunie.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Dons & subventions (CDS)

La CDS ne s'est pas réunie, conclut **M. Éric Wyss**.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

7. Dates des prochaines séances

La Présidente rappelle les prochaines dates à agender.

- Commission Environnement – à fixer.
- Commission Finances – à fixer.
- Commission Jeunesse – à fixer.
- Commission Patrimoine – 6.5.2024
- Commission Sociale – 13.5.2024.
- Commission Urbanisme – à fixer.
- Commission ad hoc Dons & Subventions – 24.6.2024
- Séance ordinaire du Conseil municipal – **mercredi** 15 mai 2024.

8. Propositions individuelles et questions

M. Alexandre Sizonenko souhaiterait un point de situation concernant la succession de M. Bastien Stauffer.

La commune a reçu copie d'une lettre du Service des votations qui invitait le concerné à trouver son remplaçant avec un délai fixé au 7.5.2024, répond **Mme Myriam Rivollet**.

M. Robin Vidonne demande si les relevés du radar pédagogique (chemin de la Brasière) sont disponibles.

Mme Danièle Yakoubian ne les a pas encore reçus.

Revenant sur la sortie de fin de législature, **Mme Danièle Yakoubian** annonce les dates qui ont été sélectionnées : 29-30.3.2025 ou 5-6.4.2025. Les élus voudront bien réserver celles-ci en attendant le petit sondage qui suivra.

9. Divers

Néant.

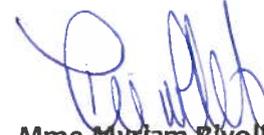
La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h36.



Mme Michèle Tischhauser
Présidente



M. André Ferrez
Vice-président



Mme Myriam Rivollet
Secrétaire

